

Chapitre II
ORDRE DU JOUR

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE LIMINAIRE	17
**PREMIÈRE PARTIE. -- DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 6 À 12	
DEUXIÈME PARTIE. -- L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	
Note	17
TROISIÈME PARTIE. -- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ARTICLE 9)	
Note	17
QUATRIÈME PARTIE. -- L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI (ARTICLES 10 ET 11)	
Note	18
**A. -- Article 10	18
B. -- Article 11	18
1. Maintien ou suppression de questions énumérées dans les exposés succincts du Secrétaire général concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi	18
a) Questions ajoutées à la liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi pendant la période 1981-1984	18
b) Questions figurant dans des volumes précédents du <i>Répertoire</i> au sujet desquelles de nouvelles décisions du Conseil de sécurité ont été consignées dans les exposés succincts publiés pendant la période 1981-1984	20
**c) Questions supprimées de la liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi pendant la période 1981-1984	20
**2. Débats du Conseil de sécurité concernant le maintien ou la suppression de questions inscrites à l'ordre du jour	21

NOTE LIMINAIRE

Le présent chapitre contient des renseignements portant sur des questions relevant des articles 6 à 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Comme dans les volumes précédents du *Répertoire*, les renseignements sont présentés directement sous l'article du règlement intérieur qu'il concerne. Le chapitre est divisé en quatre parties : première partie, intitulée «Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 6 à 12»; deuxième partie, intitulée «L'ordre du jour provisoire»; troisième partie, intitulée «Adoption de l'ordre du jour (article 9)»; quatrième partie, intitulée «L'ordre du jour : questions dont le Conseil de sécurité est saisi (articles 10 et 11)». Rien ne figure dans la première partie, le Conseil n'ayant pas eu l'occasion d'examiner de changements aux articles 6 à 12. On n'a rien relevé non plus qui doive figurer dans la deuxième partie, qui traite de la diffusion de communications par le Secrétaire général et de l'établissement et de la communication de l'ordre du jour provisoire.

La troisième partie traite de la procédure et de la pratique du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour. Aucun renseignement ne figure dans la section A, qui se rapporte à la procédure de vote au Conseil sur l'adoption de l'ordre du jour, dans la section B, relative aux débats concernant les conditions requises pour l'inscription d'une question à l'ordre du jour et les effets de ladite inscription, ni dans la section C, réservée aux autres questions qui ont été débattues à l'occasion de l'adoption de l'ordre du jour, questions telles que l'ordre de la discussion des questions, la portée des questions eu égard à celle de la discussion, le libellé des points de l'ordre du jour et la participation d'un non-membre du Conseil avant l'adoption de l'ordre du jour.

La quatrième partie concerne la liste des questions dont le Conseil est saisi. Rien n'est indiqué dans la section A se rapportant à l'article 10. Les tableaux de la section B (article 11) complètent ceux qui figuraient dans les volumes précédents du *Répertoire* et indiquent les changements qui ont été apportés par la suite à la liste des questions dont le Conseil est saisi.

**Première partie

**DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 6 À 12

Deuxième partie

L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

NOTE

Les questions soulevées dans la présente partie concernent l'application du règlement intérieur provisoire à l'établissement, à l'approbation et à la diffusion de l'ordre du jour provisoire et à la diffusion par le Secrétaire général de communications concernant des questions soumises au Conseil.

Aux termes des dispositions de l'article 6, le Secrétaire général est tenu de porter immédiatement à la connaissance des membres du Conseil toutes les communications émanant d'Etats, d'organes des Nations Unies ou du Secrétaire général concernant toutes questions à examiner par le Conseil. Toutefois, pendant la période examinée, la question de la diffusion des communications n'a pas été soulevée. Les communications relatives à des accords régionaux ou à des orga-

nismes régionaux faites en application de l'Article 54 de la Charte sont également diffusées dans la série S/...

L'article 7 confie l'établissement de l'ordre du jour provisoire de chaque séance au Secrétaire général, sous réserve de l'approbation du Président du Conseil. Le Secrétaire général ne peut inscrire à l'ordre du jour provisoire que les questions qui ont été portées à la connaissance du Conseil conformément à l'article 6. Outre qu'il doit tenir compte des dispositions expresses de l'article 7, le Secrétaire général doit aussi déterminer si l'inscription d'une question a fait l'objet d'une demande spécifique. Pendant la période considérée, la question de l'établissement de l'ordre du jour provisoire n'a pas été soulevée.

Troisième partie

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ARTICLE 9)

NOTE

Aux termes de l'article 9, le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil est l'adoption de l'ordre du jour. En l'absence d'opposition, le Conseil adopte

en général l'ordre du jour provisoire sans le mettre aux voix, qu'il ait été modifié ou non.

Pendant la période considérée, le Conseil a inscrit à son ordre du jour 28 questions nouvelles qui, dans certains cas,

portaient sur des incidents ou des aspects particuliers de questions plus générales. L'inscription de questions à l'ordre du jour n'a pas suscité d'objection ou de vote concernant de telles objections, ce qui s'explique par la pratique bien établie du Conseil de tenir des consultations officieuses avant de se réunir en séance officielle.

Les demandes d'examen de questions formulées par des Etats Membres n'ont pas nécessairement toutes abouti à une réunion officielle du Conseil.

Pendant la période considérée, l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil a été adopté sans opposition. Par conséquent, contrairement à ce qui était le cas dans les volumes précédents du *Répertoire*, rien ne donne lieu à commentaire en ce qui concerne les conditions de l'inscription d'une question à l'ordre du jour, la procédure du Conseil en cas de vote sur l'adoption de l'ordre du jour ou d'autres questions de procédure.

Pendant la période considérée, le Conseil a limité à ses seuls membres la participation à la discussion concernant l'adoption de l'ordre du jour.

Quatrième partie

L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI (ARTICLES 10 ET 11)

NOTE

L'article 10 du règlement intérieur provisoire a été conçu pour permettre au Conseil de poursuivre à la séance suivante l'examen inachevé d'une question sans avoir à instituer un nouveau débat sur cette question à l'occasion de l'adoption de l'ordre du jour. En pratique, toutefois, l'ordre du jour provisoire n'a pas invariablement comporté toutes les questions dont l'étude était inachevée.

Dans les précédents volumes du *Répertoire*, il a été indiqué que certaines questions figurant à l'ordre du jour du Conseil ont été maintenues dans l'«exposé succinct des questions dont le Conseil est saisi» établi par le Secrétaire général lorsqu'il ressortait des délibérations ou de décisions précises du Conseil qu'elles continuaient à retenir l'attention de celui-ci.

Pendant la période considérée, le fait que le Président annonçait à la clôture du débat que le Conseil demeurerait saisi d'une question a confirmé l'opportunité de la maintenir à l'ordre du jour.

Les tableaux de la section B.1 complètent ceux qui figurent dans le volume précédent du *Répertoire* et indiquent les changements qui se sont produits depuis dans la liste des questions dont le Conseil est saisi.

**A. — ARTICLE 10

B. — ARTICLE 11

1. Maintien ou suppression de questions énumérées dans les exposés succincts du Secrétaire général concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Les tableaux ci-après complètent ceux qui figurent dans les volumes précédents du *Répertoire*. La partie *a* énumère les questions ajoutées à la liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi pendant la période 1981-1984 et la partie *b* énumère celles qui figuraient dans les listes antérieures et au sujet desquelles de nouveaux renseignements étaient donnés dans les exposés succincts publiés durant cette période.

La suppression d'une question se fait à la suite d'une demande à cet effet adressée au Secrétaire général par les Etats Membres directement intéressés à ladite question. Le Secrétaire général porte cette demande à l'attention des membres du Conseil par une communication officieuse dans laquelle il sollicite leur assentiment à la suppression de la question. En l'absence d'objections de la part des membres du Conseil, le Secrétaire général supprime alors la question de la liste annuelle de questions dont le Conseil est saisi. Des questions peuvent aussi être supprimées avec l'assentiment du Conseil sur l'initiative du Président ou de membres du Conseil ou par une décision prise à l'issue d'un débat. Pendant la période couverte par le présent *Supplément*, aucune question n'a été supprimée de la liste.

Les titres employés sont les titres abrégés mentionnés dans les Notes explicatives figurant au début du présent *Supplément*.

Question	Première inscription à l'ordre du jour	Première mention dans l'exposé succinct	Dernière décision du Conseil au 31 décembre 1984	Dernière mention dans les exposés succincts publiés jusqu'au 31 décembre 1984
a) QUESTIONS AJOUTÉES À LA LISTE DES QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉTAIT SAISI PENDANT LA PÉRIODE 1981-1984				
Plainte de l'Iraq	2280 ^e séance, 12 juin 1981	S/14326/Add.23, 17 juin 1981	Adopte résolution 487 (1981), 2288 ^e séance, 19 juin 1981	
Plainte des Seychelles	2314 ^e séance, 15 décembre 1981	S/14326/Add.50, 29 décembre 1981	Adopte résolutions 496 (1981), 2314 ^e séance, 15 décembre 1981, et 507 (1982), 2370 ^e séance, 28 mai 1982	

Question	Première inscription à l'ordre du jour	Première mention dans l'exposé succinct	Dernière décision du Conseil au 31 décembre 1984	Dernière mention dans les exposés succincts publiés jusqu'au 31 décembre 1984
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 19 mars 1982	2335 ^e séance, 25 mars 1982	S/14840/Add.12, 5 avril 1982	N'adopte pas le projet de résolution S/14941, 2347 ^e séance, 2 avril 1982	
Lettre du représentant du Royaume-Uni en date du 1 ^{er} avril 1982	2345 ^e séance, 1 ^{er} avril 1982	S/14840/Add.13, 12 avril 1982	Adopte résolution 502 (1982), 2350 ^e séance, 3 avril 1982	
Lettre du Président du Kenya en date du 31 mars 1982 transmettant une plainte du Tchad	2358 ^e séance, 30 avril 1982	S/14840/Add.17, 6 mai 1982	Adopte résolution 504 (1982), 2358 ^e séance, 30 avril 1982	
Question concernant les îles Falkland (Malvinas)	2360 ^e séance, 21 mai 1982	S/14840/Add.20, 1 ^{er} juin 1982	Adopte résolution 505 (1982), 2368 ^e séance, 26 mai 1982. N'adopte pas projet de résolution S/15156/Rev.2, 2373 ^e séance, 4 juin 1982	
Inclusion de l'arabe	2410 ^e séance, 21 décembre 1982	S/14840/Add.51, 29 décembre 1982	Adopte résolution 528 (1982), 2410 ^e séance, 21 décembre 1982	S/14840/ Add.51, 29 déc. 1982
Lettre du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne en date du 19 février 1983	2415 ^e séance, 22 février 1983	S/15560/Add.8, 3 mars 1983	S'ajourne sans fixer de date pour une autre séance, 2418 ^e séance, 23 février 1983	
Lettre du représentant du Tchad en date du 16 mars 1983	2419 ^e séance, 22 mars 1983	S/15560/Add.12, 31 mars 1983	Président publie une déclaration (S/15688), 6 avril 1983	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 22 mars 1983	2420 ^e séance, 23 mars 1983	"	Président publie une déclaration, 2427 ^e séance, 29 mars 1983	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 5 mai 1983	2431 ^e séance, 9 mai 1983	S/15560/Add.19, 20 mai 1983	Adopte résolution 530 (1983), 2437 ^e séance, 19 mai 1983	
Lettre du représentant du Tchad en date du 2 août 1983	2462 ^e séance, 3 août 1983	S/15560/Add.31, 15 août 1983	Adopte ordre du jour et entend déclarations	
Lettre du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne en date du 8 août 1983	2464 ^e séance, 11 août 1983	S/15560/Add.32, 18 août 1983	Adopte ordre du jour et entend déclarations	
Lettre du représentant des Etats-Unis en date du 1 ^{er} sept. 1983	2470 ^e séance, 2 septembre 1983	S/15560/Add.35, 16 septembre 1983	N'adopte pas le projet de résolution S/15966/Rev.1, 2476 ^e séance, 12 septembre 1983	
Lettre de l'observateur de la République de Corée en date du 1 ^{er} sept. 1983	"	"	"	
Lettre du représentant du Canada en date du 1 ^{er} sept. 1983	"	"	"	
Lettre du représentant du Japon en date du 1 ^{er} sept. 1983	"	"	"	
Lettre du représentant de l'Australie en date du 2 septembre 1983	"	"	"	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 12 sept. 1983	2477 ^e séance, 13 septembre 1983	S/15560/Add.37, 27 septembre 1983	Adopte ordre du jour et entend déclarations	
Situation à la Grenade	2487 ^e séance, 25 octobre 1983	S/15560/Add.43, 4 novembre 1983	N'adopte pas le projet de résolution S/16077/Rev.1, 2491 ^e séance, 27 octobre 1983	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 3 février 1984	2513 ^e séance, 3 février 1984	S/16270/Add.4, 7 février 1984	Adopte ordre du jour et entend déclarations	
Lettre du représentant du Soudan en date du 18 mars 1984	2520 ^e séance, 27 mars 1984	S/16270/Add.12, 4 avril 1984	Adopte ordre du jour, entend déclarations et s'ajourne sans fixer de date pour une autre séance, 2521 ^e séance, 27 mars 1984	
Lettre du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne en date du 22 mars 1984	2522 ^e séance, 28 mars 1984	"	Adopte ordre du jour, entend déclarations et s'ajourne sans fixer de date pour une autre séance, 2526 ^e séance, 2 avril 1984	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 29 mars 1984	2525 ^e séance, 30 mars 1984	"	N'adopte pas le projet de résolution S/16463, 2529 ^e séance, 4 avril 1984	
Lettre des représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar en date du 21 mai 1984	2541 ^e séance, 25 mai 1984	S/16270/Add.20, 7 juin 1984	Adopte résolution 552 (1984), 2546 ^e séance, 1 ^{er} juin 1984	

Question	Première inscription à l'ordre du jour	Première mention dans l'exposé succinct	Dernière déclaration du Conseil au 31 décembre 1984	Dernière mention dans les exposés succincts publiés jusqu'au 31 décembre 1984	
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 4 sept., 1984	2557 ^e séance, 7 septembre 1984	S/16270/Add.35, 27 septembre 1984	Adopte ordre du jour et entend déclarations, 2557 ^e séance, 7 septembre 1984		
Lettre du représentant de la République démocratique populaire lao en date du 3 octobre 1984	2558 ^e séance, 9 octobre 1984	S/16270/Add.40, 18 octobre 1984	Adopte ordre du jour et entend déclarations, 2558 ^e séance, 9 octobre 1984		
Lettre du représentant du Nicaragua en date du 9 novembre 1984	2562 ^e séance, 9 novembre 1984	S/16270/Add.44, 15 novembre 1984	Adopte ordre du jour et entend déclarations, 2562 ^e séance, 9 novembre 1984		
Admission de nouveaux Membres :					
République de Vanuatu	2290 ^e séance, 8 juillet 1981	S/14326/Add.27, 17 juillet 1981	Recommande l'admission, 2291 ^e séance, 8 juillet 1981	S/14326/Add.27, 17 juillet 1981	
Bélice	2301 ^e séance, 23 septembre 1981	S/14326/Add.38, 12 octobre 1981	Recommande l'admission, 2302 ^e séance, 23 septembre 1981	S/14326/Add.38, 12 octobre 1981	
Antigua-et-Barbuda	2307 ^e séance, 10 novembre 1981	S/14326/Add.45, 20 novembre 1981	Recommande l'admission, 2309 ^e séance, 10 novembre 1981	S/14326/Add.45, 20 nov.1981	
Saint-Christophe-et-Nevis	2478 ^e séance, 22 septembre 1983	S/15560/Add.38, 30 septembre 1983	Recommande l'admission, 2479 ^e séance, 22 septembre 1983	S/15560/Add.38, 30 sept. 1983	
Brunéi Darussalam	2517 ^e séance, 24 février 1984	S/16270/Add.7, 28 février 1984	Recommande l'admission, 2518 ^e séance, 24 février 1984	S/16270/Add.7, 28 février 1984	
Election de membres de la Cour internationale de Justice : 1981	2262 ^e séance, 15 janvier 1981	S/14326/Add.2, 22 janvier 1981	Recommande deux candidats pour occuper sièges vacants, 2262 ^e séance, 15 janvier 1981	S/14326/Add.2, 22 janvier 1981	
	2306 ^e séance, 5 novembre 1981	S/14326/Add.44, 11 novembre 1981	Recommande cinq candidats pour occuper sièges vacants, 2306 ^e séance, 5 novembre 1981	S/14326/Add.44, 11 nov. 1981	
Date d'élections pour pourvoir un siège à la Cour internationale de Justice	1982	2321 ^e séance, 21 décembre 1981	S/14326/Add.51, 30 décembre 1981	Adopte résolution 499 (1981), 2321 ^e séance, 21 décembre 1981	S/14326/Add.51, 30 déc. 1981
	1982	2333 ^e séance, 19 mars 1982	S/14840/Add.11, 29 mars 1982	Recommande un candidat pour occuper un siège vacant, 2333 ^e séance, 19 mars 1982	S/14840/Add.11, 29 mars 1982
	1984	2561 ^e séance, 7 novembre 1984	S/16270/Add.44, 15 novembre 1984	Recommande cinq candidats pour occuper des postes vacants, 2561 ^e séance, 7 novembre 1984	S/16270/Add.44, 15 nov. 1984

b) QUESTIONS FIGURANT DANS DES VOLUMES PRÉCÉDENTS DU Répertoire AU SUJET DESQUELLES DE NOUVELLES DÉCISIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ CONSIGNÉES DANS LES EXPOSÉS SUCCINCTS PUBLIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 1981-1984

Lettre du représentant de Malte en date du 1 ^{er} septembre 1980	2246 ^e séance, 4 septembre 1980	S/13737/Add.35, 10 septembre 1980	Diffère la poursuite de l'examen de la question jusqu'après consultations entre les membres du Conseil, 2294 ^e séance, 30 juillet 1981	S/14326/Add.30, 3 août 1981
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud	1981 ^e séance, 21 décembre 1976	S/11935/Add.51, 30 décembre 1976	Adopte résolution 535 (1983), 2455 ^e séance, 29 juin 1983	S/15560/Add.26, 7 juillet 1983
Situation dans les territoires arabes occupés	1916 ^e séance, 4 mai 1976	S/11935/Add.18, 11 mai 1976	N'adopte pas le projet de résolution S/15895, 2461 ^e séance, 2 août 1983	S/15560/Add.31, 15 août 1983
Situation en Namibie	1387 ^e séance, 25 janvier 1968	S/8367, 30 janvier 1968	Adopte résolution 539 (1983), 2492 ^e séance, 28 octobre 1983	S/15560/Add.43, 4 novembre 1983
Situation entre l'Iran et l'Iraq	2247 ^e séance, 26 septembre 1980	S/13737/Add.38, 3 octobre 1980	Adopte résolution 540 (1983), 2493 ^e séance, 31 octobre 1983	S/15560/Add.43, 14 nov. 1983
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud	2077 ^e séance, 5 mai 1978	S/12520/Add.17, 11 mai 1978	Adopte résolution 546 (1984), 2511 ^e séance, 6 janvier 1984	S/16270, 11 janvier 1984
Situation au Moyen-Orient	1341 ^e séance, 24 mai 1967	S/7913, 29 mai 1967	Adopte résolution 557 (1984), 2563 ^e séance, 28 novembre 1984	S/16270/Add.47, 6 déc. 1984
Question de l'Afrique du Sud	1988 ^e séance, 21 mars 1977	S/12269/Add.12, 31 mars 1977	Adopte résolution 558 (1984), 2564 ^e séance, 13 décembre 1984	"
Situation à Chypre	1779 ^e séance, 16 juillet 1974	S/11185/Add.28, 24 juillet 1974	Adopte résolution 559 (1984), 2565 ^e séance, 14 décembre 1984	S/16270/Add.49, 21 déc. 1984

**c) QUESTIONS SUPPRIMÉES DE LA LISTE DES QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉTAIT SAISI PENDANT LA PÉRIODE 1981-1984

****2. Débats du Conseil de sécurité concernant le maintien ou la suppression de questions inscrites à l'ordre du jour**

NOTE

¹ Les résolutions ci-après contenaient des dispositions en application desquelles le Conseil a décidé de maintenir une question à l'ordre du jour ou d'en rester saisi : résolutions 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 7, 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 10, 501 (1982) du 25 février 1982, par. 6, 509 (1982) du 6 juin 1982, par. 4, 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 7, et 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 7, adoptées au sujet de la situation au Moyen-Orient; résolutions 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 6, et 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 14, relatives à la plainte des Seychelles; résolutions 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 9, et 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 6, relatives à la plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud; résolutions 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 6, et 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 10, relatives à la situation en Namibie; résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 10, relative à la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud; résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 10, relative à la situation à Chypre; résolution 552 (1984) du 1^{er} juin 1984, par. 8 relative à la lettre des représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar, en date du 21 mai 1984; et résolutions 554 (1984) du 17 août 1984, par. 7, et 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 8, relatives à la question de l'Afrique du Sud. Dans certains cas, le Conseil a employé des formules qui différaient de la terminologie habituelle, mais qui, en fait, n'en obligeaient pas moins le Conseil à donner suite. Par exemple, dans la résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 8, relative au Moyen-Orient, le Conseil a décidé «de se réunir alors si nécessaire pour examiner le rapport du Secrétaire général». Dans la résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 6, le Conseil a décidé «de se réunir, si nécessaire, afin d'examiner la situation dès qu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général». Dans la

résolution 519 (1982) du 17 août 1982, par. 5, le Conseil a décidé «de procéder à un examen complet de la situation sous tous ses aspects avant le 19 octobre 1982». Il est fréquemment arrivé que le Conseil, dans ses résolutions, prie le Secrétaire général de lui rendre compte ou de le tenir régulièrement informé de l'application de certaines résolutions sans qu'il soit explicitement indiqué que le Conseil continuait à maintenir la question à son ordre du jour. De tels libellés apparaissent dans les résolutions 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 5, 490 (1981) du 21 juillet 1981, par. 3, 508 (1982) du 5 juin 1982, par. 3, 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 4, 515 (1982) du 29 juillet 1982, par. 2, 516 (1982) du 1^{er} août 1982, par. 3, 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 7, 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 5, 529 (1983) du 18 janvier 1983, par. 3, 536 (1983) du 18 juillet 1983, par. 3, 538 (1983) du 18 octobre 1983, par. 3, relatives à la situation au Moyen-Orient; dans la résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, par. 3, relative à la plainte de l'Iraq; dans la résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 5, relative à la question concernant les îles Falkland (Malvinas); dans les résolutions 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 3, 526 (1982) du 14 décembre 1982, par. 3, 534 (1983) du 15 juin 1983, par. 3, et 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 2, relatives à la situation à Chypre; dans les résolutions 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 6, et 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 7, relatives à la situation entre l'Iran et l'Iraq; dans la résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 5, relative à la lettre du représentant du Nicaragua en date du 5 mai 1983; dans la résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 9, relative à la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud; et dans les résolutions 554 (1984) du 17 août 1984, par. 6, 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 7, et 558 (1984) du 13 décembre 1984, par. 4, relatives à la question de l'Afrique du Sud.

